



L'An deux mil quatorze, le vingt-deux avril à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du PAYS LOSNAIS légalement convoqués se sont réunis à la Mairie de LOSNE, sous la présidence de Monsieur Roger GANEE, doyen d'âge.

**Délégués présents** : Messieurs Jean-François GANEE, Hervé GAILLARD, Patrick CATINOT, Dominique LOTT, Michaël MILLE, Mesdames DEPREY Martine, et Laurence BREBANT

**Suppléants présents** : Messieurs FLAGEOLET Jacques, LEVEQUE Bernard, Jacques BARBERET, Patrick GUERITTEE, Mesdames LABELLE Aurélie et BROCOT Emilie.

**A (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s)** : Monsieur Michaël MILLE

❖ **Approbation du compte-rendu précédent**

❖ **N°14-11: Election du bureau du Comité Syndical**

La séance du Comité Syndical est ouverte par Roger GANEE qui, après l'appel nominal et lecture des délibérations de chaque commune a déclaré installés Messieurs GANEE Roger, GANEE Jean-François, CATINOT Patrick, LOTT Dominique, MILLE Michaël, GAILLARD Hervé, Mesdames BREBANT Laurence et Martine DEPREY dans la fonction de conseillers syndicaux.

Le Président de séance a invité les conseillers à procéder à l'élection du Président, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Election du Président** :

Monsieur LOTT Dominique est candidat.

Premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	8
- A déduire bulletins blancs	0
- Nombre de suffrages exprimés	8
- Majorité absolue	5

Ont obtenu, Monsieur LOTT Dominique huit (8) voix

Monsieur LOTT, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

**Election du 1<sup>ER</sup> Vice-Président** :

Patrick CATINOT est candidat.

Premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	8
- A déduire bulletins blancs	0
- Nombre de suffrages exprimés	8
- Majorité absolue	5

Ont obtenu, Monsieur Patrick CATINOT, huit voix (8)

Monsieur Patrick CATINOT, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

**Election du 2ème Vice-Président :**

Monsieur Hervé GAILLARD est candidat.

Premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 8
- A déduire bulletins blancs 0
- Nombre de suffrages exprimés 8
- Majorité absolue 5

Ont obtenu, Monsieur Hervé GAILLARD, huit voix (8)

Monsieur Hervé GAILLARD, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2ème Vice-Président et a été immédiatement installé.

**Election du 3ème Vice-Président :**

Monsieur Jean-François GANEE est candidat.

Premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 8
- A déduire bulletins blancs 0
- Nombre de suffrages exprimés 8
- Majorité absolue 5

Ont obtenu, Monsieur Jean-François GANEE, huit voix (8)

Monsieur Jean-François GANEE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3ème Vice-Président et a été immédiatement installé.

Monsieur le Président déclare le Comité Syndical du PAYS LOSNAIS élu :

- |                                   |                              |
|-----------------------------------|------------------------------|
| ➤ Président                       | Monsieur Dominique LOTT      |
| ➤ 1 <sup>er</sup> Vice-Président  | Monsieur Patrick CATINOT     |
| ➤ 2 <sup>ème</sup> Vice-Président | Monsieur Hervé GAILLARD      |
| ➤ 3 <sup>ème</sup> Vice-Président | Monsieur Jean-François GANEE |

\* \* \* \* \*

L'An deux mil quatorze, le vingt-deux avril à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du PAYS LOSNAIS légalement convoqués se sont réunis à la Mairie de LOSNE, sous la présidence de Monsieur Dominique LOTT, Président.

**Délégués présents** : Messieurs Roger GANEE, Jean-François GANEE, Hervé GAILLARD, Patrick CATINOT, Michaël MILLE, Mesdames DEPREY Martine, et Laurence BREBANT

**Suppléants présents** : Messieurs FLAGEOLET Jacques, LEVEQUE Bernard, Jacques BARBERET, Patrick GUERITTEE, Mesdames LABELLE Aurélie et BROCOT Emilie.

**A (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s)** : Monsieur Michaël MILLE

❖ **N°14-12: Indemnités de fonction du Président**

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

**DECIDE,**

- De fixer comme suit l'indemnité de fonction allouée au Président du S.I.A.E.P.A:  
La population du S.I.A.E.P.A atteignant 4440 habitants, il sera pris en considération la tranche de population de 3500 à 9999 habitants pour les Présidents d'E.P.C.I sans fiscalité propre (Art. L 5211-12, R. 5212-1 et R.5711-1 du C.G.C.T).
- D'attribuer, à compter du **22/04/2014** l'indemnité **mensuelle** égale au taux maximal applicable de l'indice brut 1015.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2014

❖ **N°14-13: Indemnités de fonction des Vice-Présidents**

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

**DECIDE,**

- De fixer comme suit l'indemnité de fonction allouée aux Vice-Présidents du S.I.A.E.P.A :  
La population du S.I.A.E.P.A atteignant 4440 habitants, il sera pris en considération la tranche de population de 3500 à 9999 habitants pour les Présidents d'E.P.C.I sans fiscalité propre (Art. L 5211-12, R. 5212-1 et R.5711-1 du C.G.C.T).
- D'attribuer, à compter du **22/04/2014** l'indemnité **mensuelle** égale au taux maximal applicable de l'indice brut 1015.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2014

❖ **N°14-14: Création de commissions**

Après avoir entendu les explications du Président sur la nécessité de créer des commissions au sein du Syndicat des Eaux du PAYS LOSNAIS,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, DECIDE,

✚ de créer :

- une commission Appels d'Offres
- une commission Travaux
- une commission Finances
- une commission Affermage

✚ de désigner les membres de chaque commission, à savoir :

**A. Composition de la Commission Appels d'Offres**

Responsable : Dominique LOTT

Titulaires : Patrick CATINOT, Roger GANEE, Hervé GAILLARD

Suppléants: Laurence BREBANT, Jean-François GANEE, Jacques BARBERET

**B. Composition de la Commission Travaux**

Responsable : Dominique LOTT

Titulaires : Patrick CATINOT, Laurence BREBANT, Jean-François GANEE, Roger GANEE, Michaël MILLE, Hervé GAILLARD, Martine DEPREY et Gilles BOURICHON

**C. Composition de la Commission Finances**

Tous les membres du Comité Syndical

**D. Composition de la Commission Affermage**

Responsable : Dominique LOTT

Titulaires : Patrick CATINOT, Hervé GAILLARD et Roger GANEE

Suppléants : Laurence BREBANT, Jacques BARBERET et Jean-François GANEE

❖ **N° 14-15 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Le Président sort de la salle en confiant la Présidence de l'assemblée à Monsieur Patrick CATINOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président. Après avoir présenté le compte administratif 2013, **du budget Eau Potable**.

Le comité syndical vote le Compte Administratif de l'exercice 2013 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévus :	403.490,50 €
	Réalisé :	115.952,88 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	402.243,41 €
	Réalisé :	178.513,48 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévus :	198.884,41 €
	Réalisé :	84.434,37 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	94.900,00 €
	Réalisé :	133.675,67 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	62.560,60 €
Fonctionnement :	49.241,30 €
Résultat global :	111.801,90 €

❖ **N°14-16 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Le Président sort de la salle en confiant la Présidence de l'assemblée à Monsieur Patrick CATINOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président. Après avoir présenté le compte administratif 2013, **du budget Assainissement**.

Le comité syndical vote le Compte Administratif de l'exercice 2013 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévus :	925.473,31 €
	Réalisé :	93.089,54 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	362.102,68 €
	Réalisé :	83.088,61 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévus :	392.232,68 €
	Réalisé :	162.053,58 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévus :	293.000 €
	Réalisé :	376.884,39 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-10.000,93 €
Fonctionnement :	214.830,81 €
Résultat global :	204.829,88 €

❖ **N°14-17 : Examen et vote du compte de gestion 2013 du budget Eau Potable**

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par Madame le Receveur de la Trésorerie à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote des membres du Comité Syndical en même temps que le compte administratif.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- Vote le compte de gestion 2013 du budget Eau Potable, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

❖ **N°14-18 : examen et vote du compte de gestion 2013 du budget assainissement**

Le Président expose aux membres du Comité syndical que le compte de gestion est établi par Madame le Receveur de la Trésorerie à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote des membres du Comité Syndical en même temps que le compte administratif.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- Vote le compte de gestion 2013 du budget Assainissement, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

❖ **N°14-19 : Affectation de résultats 2013**

L'Assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 du budget Eau Potable,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	49.241,30 €
- un excédent reporté de :	<u>103.984,41 €</u>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	153.225,71 €
- un excédent d'investissement de :	50.807,79 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un excédent de financement de :	50.807,79 €

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 : EXCÉDENT	153.225,71 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00 €
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	153.225,71 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	50.807,79 €

### ❖ N°14-20 : Affectation des résultats 2013

L'Assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 du budget ASSAINISSEMENT,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	214.830,81 €
- un excédent reporté de :	<u>99.232,68 €</u>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	314.063,49 €
- un excédent d'investissement de :	553.369,70 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un excédent de financement de :	553.369,70 €

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 : EXCÉDENT	314.063,49 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	314.063,49 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	553.369,70 €

### ❖ N°14-21 : Vote du budget primitif 2014

Monsieur Le Président présente à l'assemblée le budget primitif 2014 Eau Potable du SIAEPA du Pays Losnais.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2014 :

#### Investissement

Dépenses :	968.437,24 €
Recettes :	968.437,24 €

#### Fonctionnement

Dépenses :	344.375,71 €
Recettes :	344.375,71 €

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	968.437,24 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes :	968.437,24 € (dont 0.00 € de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	344.375,71 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes :	344.375,71 € (dont 0.00 € de RAR)

❖ **N°14-22 : Vote du budget primitif 2014**

Monsieur Le Président présente à l'assemblée le budget primitif 2014 **Assainissement** du SIAEPA du Pays Losnais.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2014

**Investissement**

Dépenses : 1.162.173,19 €

Recettes : 1.162.173,19 €

**Fonctionnement**

Dépenses : 647.713,49 €

Recettes : 647.713,49 €

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 1.162.173,19 € (dont 0.00 € de RAR)

Recettes : 1.162.173,19 € (dont 0.00 € de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 647.713,49 € (dont 0.00 € de RAR)

Recettes : 647.713,49 € (dont 0.00 € de RAR)

❖ **N°14-23 : Annulation devis n°632076-1 renouvellement poteau incendie vétuste « chemin es deux lants » à ST USAGE**

Le Président rappelle que lors de la séance du 5 décembre 2013, le comité syndical avait accepté le devis de la SDEI concernant le renouvellement du poteau incendie vétuste sis chemin es deux lants à ST USAGE, pour un montant de 2.009,31 € H.T. Or, après vérification celui-ci est en service et conforme. Cependant, le poteau incendie n°5 situé 23 route de Trouhans est en service mais non conforme en raison du débit insuffisant et de son diamètre de 80.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- Décide de ne pas renouveler le poteau incendie n°5 puisqu'il s'agit d'un problème de diamètre
- Refuse et annule le devis n° 632076-1 de la SDEI pour un montant de 2.009,31 €

❖ **N°14-24 : Acquisition château d'eau SNCF rue de la gare à ST USAGE**

Le Président rappelle qu'après avoir transmis la délibération du 5 décembre 2013 à la SNCF concernant la cession de leur château d'eau situé rue de la gare à ST USAGE, la SNCF avait décidé de saisir France Domaine pour une estimation du bien. Elle nous propose un prix de cession à 9.000 € HT, frais de notaire et de géomètre en sus, sachant que le château d'eau nécessite des travaux importants de remise aux normes.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- Refuse la proposition de la SNCF
- Propose à nouveau d'acquérir le château d'eau moyennant l'euro symbolique au vu de l'état du bien, et de prendre en charge les frais de notaire et de géomètre

❖ **N°14-25: Modification implantation borne de puisage**

Le Président rappelle qu'en séance du 19 décembre 2013, le Comité Syndical avait décidé d'implanter la borne de puisage place du 8 mai 1945 face à la mairie à LOSNE. D'après les conseils d'un agent de la Lyonnaise des Eaux, l'accès aux usagers serait plus pratique rue du closeau à LOSNE.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- Accepte de modifier l'implantation de la borne de puisage, soit rue du closeau à LOSNE.
- Autorise le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

❖ **N°14-26: Délégués GIP E-BOURGOGNE**

Le Président rappelle qu'au vu de notre adhésion au GIP E-BOURGOGNE, il y a lieu de désigner un titulaire et un suppléant représentant le syndicat auprès de divers organismes.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- Désigne Monsieur Dominique LOTT en tant que représentant pour siéger au sein de l'Assemblée générale du GIP, et Monsieur Patrick CATINOT, en tant que membre suppléant.

Prochain Comité Syndical :  
06/05/2014 18h30 et 10/06/2014 à 18h30

La séance est levée à 20h55

Le Président,  
D. LOTT

